

**« Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest »****PARTICULARITE :**

Dans les anciennes sections d'Ath et de Lessines, l'analyse rationnelle des résultats 2015, menée à partir de données expérimentales des plus concrètes, déboucha pendant la dernière trêve sur l'implosion du lâcher unique instauré depuis plusieurs campagnes sans pour autant fondamentalement remettre en cause le découpage existant des ententes parfois confrontées à des modifications dans leur composition et par corollaire dans la confection de leur zone de participation.

Cette saison encore, les régions athoise et lessinoise se résument toujours en deux « entités mastodontes » construites sur la profondeur au détriment de la largeur et relevant désormais de deux lâchers distincts. Un terme est ainsi mis aux « précédents expérimentaux » permettant à des colonies d'enranger des coefficients intéressants dans la perspective de championnats nationaux.

« *Entente des V - Entente Frontalière - Entente de l'Ouest* », un des deux « mastodontes » évoqués, constitue en fait un trio de groupements. Deux d'entre eux s'évertuent de manière effective à organiser un doublage, l'un prenant soin d'exclure cinq communes flamandes, l'autre davantage de francophones, des communes de ce fait uniquement reprises au résultat général et non au classement local.

Quatorze sociétés œuvrent sur l'aile gauche athoise à savoir, pour « *L'Entente des V* », Ellignies-Sainte-Anne, Ogy et Flobecq et les arrivants Papignies (un retour en l'occurrence) et Bois-de-Lessines ; pour « *L'Entente Frontalière* » Thumaide et les lointains transferts tournaisiens Bury, Bagnies et Wiers (les deux derniers travaillant de concert) ; pour « *L'Entente de l'Ouest* », Buissenal, Ellezelles, Frasnes, Leuze et Moustier.

**LES COMMUNES** (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- ***du pourtour (43)*** : Laplaigne, Péronnes, Antoing, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Quartes, Velaines, Celles, Anseroeul, Russeignies, Arc-Wattropont, Dergneau, Saint-Sauveur, **Ellezelles**, Schorisse, Oprakel, Everbeek, Zarlardingne, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapellen, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Tongre-Notre-Dame, Ladeuze, Grosage, Sirault, Stambruges, Pommeroeul, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, **Wiers**, Callenelle, Maubray ;



- **de l'intérieur (78)** : Anvaing, Aubechies, Barry, Basècles, Bassilly, **Baugnies**, Béclers, Beloeil, Blaton, Blicquy, **Bois-de-Lessines**, Bouvignies, Braffe, Brasménil, **Buissenal**, **Bury**, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Deux-Acren, **Ellignies-Sainte-Anne**, **Flobecq**, Fontenoy, Forest, **Frasnes-lez-Buissenal**, Gallaix, Ghislenghien, Ghoy, Goferdinge, Grandglise, Grandmetz, Hacquegnies, Harchies, Hellebecq, Herquegies, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, **Leuze**, Ligne, Mainvault, Maulde, Meslin-l'Evêque, Montroeuil-au-Bois, Moulbaix, **Moustier**, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Pipaix, Popuelles, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Roucourt, Thieulain, Thimougies, **Thumaide**, Tongre-Saint-Martin, Tourpes, Vezon, Ville-Pommeroeul, Villers-Saint-Amand, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Willaupuis, Wodecq ;
- **par ordre alphabétique (121)** : Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Ath, Arbre, Attre, Aubechies, Barry, Basècles, Bassilly, Baugnies, Béclers, Beloeil, Bernissart, Bever, Blaton, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Bouvignies, Braffe, Brasménil, Buissenal, Bury, Callenelle, Celles, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Dergneau, Deux-Acren, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Everbeek, Flobecq, Fontenoy, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goferdinge, Grandglise, Grandmetz, Grosage, Hacquegnies, Harchies, Havinnes, Hellebecq, Herquegies, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Laplaigne, Lessines, Leuze, Ligne, Maffle, Mainvault, Marcq, Maubray, Maulde, Meslin-l'Evêque, Mévergnies, Moerbeke, Montroeuil-au-Bois, Moulbaix, Moustier, Oeudeghien, Ogy, Ollignies, Oprakel, Ormeignies, Ostiches, Overboelare, Papignies, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Pommeroeul, Popuelles, Quartes, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Roucourt, Russeignies, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapellen, Sirault, Stamburges, Thieulain, Thimougies, Thumaide, Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin, Tourpes, Velaines, Vezon, Viane, Ville-Pommeroeul, Villers-Saint-Amand, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Wasmes-Audeméz-Briffoeil, Wiers, Willaupuis, Wodecq, Zarlardingue.

### **LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :**

- l'association « **Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest** » constitue un secteur de lâcher ;
- deux des trois ententes organisent deux rayons : un général et un local ;
- le cumul des rayons généraux des trois ententes définit la zone de participation de ladite association ;
- le samedi supplée le dimanche comme jour de compétition ;
- maintien de la ligne du centre ;
- Fresnois-le Grand, annoncé lors des assemblées, finalement non repris au programme pour cause d'interdiction de copeaux et de paille sur le lieu de lâcher.

